

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

ABONNEMENTS

| | UN AN | SIX MOIS |
|---|--------|----------|
| Tunisie, Constantine et Tripolitaine. | 10 fr. | 6 fr. |
| France et Algérie. | 12 » | 7 » |
| Etranger. | 15 » | 8 » |

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les trucs des ensoutanés

Tunis, le 31 Janvier 1902

Les trucs des ensoutanés

Jusqu'où ira l'audace de messieurs les porte-soutane ! On nous avait prévenu, depuis quelque temps, du fait que nous allons raconter, mais cela nous avait semblé tellement invraisemblable que nous n'avions pas voulu le croire ni en parler avant de l'avoir constaté par nous-même.

En nous rendant, lundi, à Bône, accomplir la mission dont nous nous étions chargé de porter à l'ingénieur en chef du Bône-Guelma les doléances du petit personnel du mouvement de sa compagnie nous avons pu constater l'exactitude des dires de notre correspondant.

Ghardimaou, petite localité de la frontière, peuplée en grande partie d'italiens occupés l'été dans les forêts khroumiriennes, formée de baraquements et de quelques maisonnettes construites en pisé possède une église qui répond absolument aux besoins des quelques madones italiennes qui habitent ce bourg.

Mais si le gouvernement caresse le rêve utopique de faire renaître Carthage de ses cendres — pendant les six dernières années il s'y est assez mal pris — et donner au pays son ancienne splendeur et sa prospérité d'antan la gent ensoutanée a jeté son dévolu sur la Tunisie et veut en faire le séjour de tous les frocards chassés de France comme rebelles à la loi.

Déjà les jésuites ont fait préparer leurs installations et s'apprentent à venir en prendre possession, les frères d'un ordre quelconque vont s'implanter dans certaines villes de l'intérieur ; dans ce pays peuplé d'infidèles, on élève des églises un peu partout — M. Millet en est le parrain d'une demi-ouzaine — Sousse elle-même par l'organe de ses représentants réclame un emplacement pour sa future cathédrale, mais voici qu'on veut voir à Ghardimaou le

clocher d'une église pointer dans les airs...

Le clergé de Tunisie est puissamment riche : il possède de beaux vignobles, des maisons de rapport, des établissements d'éducation pour jeunes gens, filles et garçons, la charité des fidèles est inépuisable et le gouvernement lui alloue soixante-dix ou quatre-vingt mille francs ; par surcroît le rachat des âmes expiant au purgatoire les péchés terrestres et les produits du culte donnent un revenu sensible qui vient grossir l'escarcelle...

Eh ! bien, dans toutes ces sommes on ne peut pas troubles vingt ou trente mille francs nécessaires à la construction de l'église projetée, alors à quel moyen s'est-on arrêté pour la faire édifier ?

Oh ! le truc a été vite trouvé. On forcera la bourse des voyageurs qui passent à Ghardimaou. C'est simple comme bonjour n'est-ce pas et il n'a pas fallu beaucoup d'effort d'imagination pour le trouver.

Et depuis bientôt un an, le curé de l'endroit à qui a été dévolue cette tâche, accomplit consciencieusement sa mission...

Nanti d'une lettre archiepiscopale et d'un carnet de reçus, il va d'un voyageur à l'autre solliciter la bourse, parfois même, il prend un billet aller et retour jusqu'à une station voisine où les trains se croisent, pour faire sa récolte chemin faisant.

Ce prêtre accomplit sans doute un service commandé, ce n'est donc pas lui que nous incrimons, mais ses supérieurs qui en usent avec un pareil sansgène vis à vis des voyageurs dont nombre ne comprennent pas que la Compagnie du Bône-Guelma permette cela.

Si le clergé n'a pas les moyens de doter Ghardimaou d'une église neuve qu'il s'en passe mais il n'a pas le droit de faire obséder les voyageurs pour faire construire une église dont ils se moquent comme de leur première chemise sale.

Tout de même le truc n'est pas à la portée de tout le monde, si quelqu'un autre s'avisaient de suivre cet exemple le chef de gare vous ferait sortir prestement de l'enceinte de la gare, au besoin le gendarme de planton aurait vite fait de vous coller un bon procès-verbal !..

Em. LACROIX.

Nous adressons à nos amis Pellet et Bertrand, élus à une très forte majorité, nos sincères félicitations.

Nous félicitons également MM. de Carnières et Paul de Beaumont, élus sans concurrents, qui ont recueilli toutes les voix des électeurs de leurs circonscriptions.

M. Pichon aura pu constater, en cette circonstance, le ton de la presse tunisienne et juger si elle mérite de subir le joug d'un cautionnement qui jure avec nos sentiments républicains.

Billets du Vendredi

Autour d'un jugement

Une indisposition ne m'a pas permis de commenter, dans le précédent numéro, l'acquiescement de ce mendiant italien aveugle déferé à la juridiction du tribunal de simple police de Tunis.

Je voudrais pouvoir féliciter M. Pailhès qui a rendu ce jugement à la Magnaud malheureusement je ne le puis, car Tunis est peut être la ville la plus insupportable qui existe au monde sous le rapport des mendiants dont le sangsène, l'audace même, dépassent les limites permises.

On ne peut pas faire vingt pas, dans certaines rues, sans être harcelé par des mendiants italiens, musulmans ou juifs, qui ne vous lâchent qu'après avoir reçu une aumône. Et non contents même de forcer la charité dans la rue, ils pénètrent dans les maisons, grimpent les escaliers, frappent aux portes, exigent plutôt qu'ils sollicitent l'aumône et s'en vont en maugréant et en proférant des menaces si on ne leur donne rien.

L'acquiescement de cet aveugle italien, qui jouit, entre parenthèse, de quelques économies que lui rapporte son lucratif métier, est un encouragement pour les autres mendiants de Sicile et autres Calabre qui ont accourir sur cette terre bénie où le juge les relâche lorsque la police les pourchasse.

On aurait compris ce jugement s'il s'était agi d'un français ou encore d'un Sicilien ayant perdu la vue sur le territoire de la Régence, mais ce n'était pas le cas de l'acquiescement de M. Pailhès qui aurait pu à la rigueur, lui infliger une légère amende de vingt sous qu'on ne lui aurait jamais fait payer mais cette amende aurait dû être accompagnée d'une interdiction de séjour.

C'aurait été le seul moyen à employer pour débarrasser le pavé de tous les mendiants tandis que je crains fort que l'acquiescement rendu

par M. Pailhès qui part d'un très bon sentiment ne rende le séjour de Tunis un peu plus insupportable par le flux de mendiants qui vont arriver et pousser comme des champignons.

Mais ce que n'a pas fait M. Pailhès le gouvernement tunisien peut très bien entrer dans la voie que je préconise. P...

Les Anciens élèves du Lycée — en très petit nombre — se sont réunis en Assemblée Générale samedi dernier. On a procédé à l'élection d'un membre du comité en remplacement de M. Omessa, parti pour Montpellier continuer ses études et passé en revue diverses questions.

Nous nous félicitons d'avoir par nos avis réitérés réveillé de leur torpeur les dirigeants de cette association.

Nous approuvons fort leur idée de char pour le prochain carnaval : c'est de leur âge. Qu'ils songent seulement à l'utile autant qu'à l'agréable, en reprenant la série des conférences, et en composant de nouveaux numéros de leur bulletin. A l'œuvre, messieurs, à l'œuvre !

De l'eau et des plaisirs !

La postérité nous a appris que les romains demandaient du pain et des plaisirs panem et circenses.

Si l'histoire enregistre le discours de M. Gallini, délégué du Centre au 3^e Collège, prononcé un jour que le résident général du pays traversait la ville de Sousse, les descendants de la génération actuelle apprendront non sans étonnement que nos compatriotes réclamaient de l'eau... un théâtre !... une salle de fêtes !... et un emplacement pour y édifier une église !!!

Que l'on demande de l'eau, des chemins de fer, un port, des routes toutes choses d'utilité publique, très bien, mais, un théâtre, une salle de fêtes et un emplacement pour édifier une église celle-ci sans doute pour aller purifier le corps au sortir d'une nuit d'orgies voilà qui dépasse notre concept...

Il est vrai que celui qui se faisait le porte parole des doléances des jouisseurs de la capitale du Sahel est lui-même doué d'une belle charge qui lui permet de s'ennuyer tandis que les autres crévent de faim en buchant ferme.

Aussi, pour chasser l'ennui qui ronge nos voisins, ceux qui ne peuvent venir faire une petite escapade en Tunisie, véritable paradis terrestre des célibataires et aussi des hommes mariés fortunés voudraient s'amuser.

Et notre résident général, au lieu de rire au nez de M. Gallini, a eu la bonhomie de promettre qu'il tâcherait de faire obtenir ces futilités !

Comme l'a déclaré cet honorable défenseur, les soussiens ont toujours approuvé les folies les plus extravagantes du pouvoir — lisez Millet — même lorsque celui-ci fit l'acquisition du palais Cohen surnommé depuis le palais des Folies-Millet, espérant qu'au son de la musique il pourrait plus facilement nous couler en douceur

les impôts projetés — et appliqués — qui nous ruinent.

C'est peut-être pour cela qu'à leur tour ces « opineurs » du bonnet Millet viennent réclamer une salle de fêtes que M. Pichon se gardera de leur faire donner ne voulant que son nom soit accolé à un palais comme celui de Millet à Tunis.

Nos Echos

Le voyage résidentiel dans le sud tunisien n'a été qu'une longue série d'ovations que n'est venue troubler aucune note discordante. Ce n'est là que la suite naturelle de la sollicitude avec laquelle le Résident a voulu connaître les doléances de chacun.

Depuis longtemps, les tunisiens ont été déshabitués de telles marques de bienveillance.

Les temps du roitelet Millet sont heureusement passés, bien passés, il faut l'espérer !

Notre excellent confrère Omessa a envoyé à la Dépêche Algérienne une information qui n'est pas rigoureusement exacte, relativement à l'emprunt tunisien, malgré les renseignements qu'il a pu puiser à très bonne source.

Le gouvernement n'a pas renoncé à faire figurer à l'ordre du jour de cette fin de législature le projet d'emprunt, que M. Berthelot intervienne ou n'intervienne pas au débat, mais si le projet était par impossible, repoussé par la Chambre, il renoncerait purement et simplement à la construction des lignes projetées et n'entreprendrait pas celles qui ne sont réclamées ni par le gouvernement tunisien ni par les corps élus du pays.

Légion d'Honneur

Nous enregistrons non sans plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Haffner, procureur général près la Cour d'Appel d'Alger.

Ce magistrat éminent, ce républicain éprouvé méritait à tous les titres la distinction qui vient de lui être accordée par le Ministère de la Justice.

Nichan Iftikhar

Nous apprenons avec un très vif plaisir que notre vieil ami J. Viguier, négociant en vins, avenue de la marine, vient d'être nommé Chevalier de 1^{re} classe du Nichan Iftikhar.

On voit tellement de gens n'ayant aucune espèce de droit au Nichan, recevoir cette décoration qu'il est agréable d'enregistrer une nomination comme celle décernée à Viguier qui depuis plus de vingt ans habite la Tunisie.

M. Joseph Cohen Ganouna, agent trieur à l'Office postal, oncle de notre secrétaire de la rédaction vient d'être nommé chevalier de 1^{re} classe du Nichan Iftikhar. C'est la juste récompense de quinze années de bons et loyaux services.

Puisque nous parlons Nichan signalons la promotion de notre ami Ferdinand Huard, le poète des "Fleurs d'Orient", chef de section

à l'office Postal, qui vient de rece-
voir la cravate de commandeur.
Toutes nos félicitations à ces
messieurs.

Le grand bal du Commerce

Contrairement à l'information
d'un journal local, les commer-
çants sont plus décidés que ja-
mais à donner un grand bal qui
dépassera en éclat — si c'est pos-
sible — celui de l'année dernière.

Il aurait lieu dans le courant du
mois de mars.

Dans quelques jours le comité
organisateur ayant à sa tête le
président de la Chambre de com-
merce se rendra à la résidence
pour offrir à M. Pichon la prési-
dence d'honneur de cette fête.

—0—

L'affaire Didi est, une fois pour
toutes, finie, bien finie. L'Ouzara,
vient, paraît-il, de rendre un juge-
ment déboutant Didi de sa plainte,
et confirmant les précédents ar-
rêts

Et voilà comment une affaire,
peut-être juste en elle-même, est
perdue par la faute d'un Jacques
Bahar, ce *Tartarin de la Justice*,
comme l'a appelé un de nos amis.

Le premier numéro du Bulletin
annuel de l'Association des Colons
français de la Région de Tébouba
vient de paraître. Rempli de rensei-
gnements, fort bien édité par l'*As-
sociation Ouvrière*, ce bulletin fait
honneur à son Directeur, M. P. de
Beaumont, le nouvel élu de Té-
bourba.

—0—

Un grand mariage a été célébré
mardi.

M^e Bodoy unissait sa charmante
fille Sépa au lieutenant Aubert.

On peut dire que tout le high life
tunisien assistait à la cérémonie
qui s'est terminée dans les salons
du Belvédère où un lunch monstre
était servi.

—0—

On se souvient encore de l'af-
faire de notre compatriote M.
Magnan, propriétaire à Kairouan,
qui causa une émotion profonde
dans toute la Régence.

Nous apprenons avec plaisir
qu'elle est en bonne voie d'arran-
gement à la satisfaction de notre
compatriote.

Tout est bien qui finira bien.

—+—

La première réunion des courses
de 1902 aura lieu après-demain
dimanche 2 février.

Elle promet d'être excessivement
intéressante par le nombre des che-
vaux déjà engagés,

—+—

Si l'on veut fumer d'excellentes
cigarettes, les *Macédoine* et les
Diana n'ont pas leurs rivaux.

Qu'on se le dise.

Nous avons vu avec une profonde
indignation dans la rue Souk-el-Grana,
à la montre d'un encadreur vitrier
juif, une lithographie comme il s'en
fabrique par milliers en Allemagne,
représentant un officier français tenu
en laisse et fouaillé par un arabe.

Il est incompréhensible qu'on lais-
se exhiber de pareilles gravures et
su rtout qu'on en tolère la vente.

Espérons qu'il nous aura suffi de
signaler le fait, pour que la police
aille jeter un coup d'œil par là en
rappelant ce tunisien au respect dû
aux officiers de la nation qui protège
son pays.

Propos de Huitaine

Requête à M. Mougeot

Sur la foi d'un récit trompeur,
Trompeur autant que véridique... (1)

...nous crûmes que le capitaine
Costes avait été remis en activité.
Nous crûmes qu'un ministre,
célèbre par ses acquisitions fon-
cières en Tunisie — une manière
comme une autre d'administrer
ses petites économies et de se ré-
server une poire pour la soif —
nous crûmes que ce ministre, en

(1) Si la permission nous est octroyée
de nous exprimer comme Sadnaac en
toute *Revue Noire*.

un moment de bonne humeur,
avait pardonné à M. Costes un
mot un peu vif... écrit dans une
lettre privée et mis un terme à la
punition ci-devant infligée.

Hélas, il fallait en rabattre :
le capitaine en disponibilité par
retrait d'emploi était toujours en
disponibilité à Hammam-Lif, quand
Lasies dénonça la petite venie
commise par ce notaire de Lan-
gres. Et le sous-secrétaire d'Etat, se
souciant de lui comme du moⁿdre
de ses facteurs ruraux, continuait
à traquer le sanglier tunisien, et à
s'extasier devant ses revenus do-
maniaux : la Tunisie, bonne fille,
ne se donne-t-elle pas toute aux
grands ?

La punition n'ayant que trop
duré, elle est d'ailleurs de beau-
coup disproportionnée à la pecca-
dille qu'elle vise, ne sommes-
nous pas en droit d'espérer que
le *premier facteur de France*
aura lui-même insisté, en rentrant
à Paris, pour la faire cesser.

Escroquerie

Nous n'avons aucune raison
pour ne pas publier les noms des
voleur et volé dans l'affaire d'es-
croquerie dont nous nous occu-
pions dans notre dernier numéro,
d'autant plus que plusieurs de nos
confères l'ont déjà fait avant
nous.

L'escroqué est M. Georges Blum,
ancien maître à l'Alliance Israélite,
actuellement professeur libre très
honorablement connu à Tunis; le
voleur est un sujet italien nommé
Saporta, pilier de cercles et de
tripots, où il jouait gros jeu.

Nous ne pouvons comprendre
comment malgré cette réputation
déplorable, il parvint à capter la
confiance de M. Blum, au point
de se faire accorder par lui la ma-
nipulation de ses finances, et la
gestion de ses affaires.

Toujours est-il que les vingt-
deux mille francs détournés peu-
vent être considérés comme à ja-
mais perdus pour leur propriétaire,
pour les raisons que nous avons
énumérées.

Mais là n'est pas toute l'histoire :
il paraît que l'habile *filou* a fait
d'autres victimes avant de *filer* à
l'anglaise. On nous assure que les
frères X..., banquiers de notre ville
ont également à se plaindre des
prouesses de ce sire : huit mille
cinq cents francs, à lui par eux
prêtés sont allés rejoindre les
vingt deux mille francs de M.
Georges Blum.

Ce n'est probablement pas à cela
que se bornent les hauts et bas faits
de Saporta. De nouvelles victimes
surgiraient demain qui auraient à
se plaindre des larcins de ce Man-
drin, que nous n'en serions pas
surpris outre mesure — et pour
cause...

Aphonie

Nous pouvons nous vanter d'a-
voir été, pour une fois, excellents
prophètes de bien mauvais augure.

Il nous souvient, à l'annonce
d'une apparition prochaine de la
feuille baharienne, d'avoir en une
de nos *huitaines*, fait charitable-
ment tout notre possible pour en-
gager le *Chevalier des Opprimés*
— comme nous le nommons — à
renoncer à son projet. Nous le
prévenions aimablement qu'il ris-
quait fort de n'être point écouté, de
clamer dans le désert, de cons-
truire des castels de Ibérie.

A cet homme qui venait par-
mi nous semer la zizanie et créer la
discorde, nous prédisions un succès
très problématique, plutôt un *four*.
Mais, va-t-en voir s'il vient, il fai-
sait la sourde oreille, sans doute
pour crier bien plus haut, la
Voix de la France, qui, bien en-
tendu, ne l'a jamais chargé, en
quoi que ce soit, de parler en ses
lieu et place.

Aussi apprend-il aujourd'hui, à
ses dépens, qu'il ne fait pas bon,
de nos jours, venir en Tunisie pour

(1) — Ceci sent diablement le belge ;
mais aussi, pourquoi ne parlerions-
nous pas, pour une fois, aussi bien le
français, que les sujets de Léopold, se-
cond du nom ?

y faire métier d'apôtre. Mais qui
diable le poussait donc à venir en
cette galère ?

Y étant à peine installé, que cet
éternel maladroit s'attaque à tous
les rameurs : il les bafoue et il les
injurie, il les blague à froid et il les
blague à chaud. C'était une excel-
lente façon de s'aliéner les amitiés
les plus tenaces : il y réussit à mer-
veille. Cethommesait, à la perfec-
tion, faire le vide autour de lui...

Son premier imprimeur s'étant
amendé et ayant refusé impla-
cablement toute compromission
avec lui, il se met en quête d'une
nouvelle typographie. Il tombe sur
la *Rapide*, et parvient à s'y installer.
Mais vous croyez que l'incorrigible
gaffeur se l'était tenu pour dit, et
allait à l'avenir se montrer un peu
moins turbulent ? Que non pas !

A peine sa *Voix* se fit-elle en-
tendre, qu'il s'en prit à tout le
monde et plus spécialement à la
Sûreté et à ses dirigeants. Cela ne
faisait pas, mais pas du tout, l'af-
faire des directeurs de la *Rapide* :
aussi lui ferma-t-on impitoyablement
l'huis au nez le laissant Gros-
Jacques comme devant, moins
gros, même.

Nous n'insisterons pas sur son
projet de nourrir Londres des lai-
tues et des artichauts tunisiens,
lorsque Tunis en a à peine suffi-
samment pour elle : représentez-
vous un éléphant se restaurant du
grain de blé d'une fourmi ; le ciron
se faisant le nourricier d'un mas-
todonte !

Ceci dénote une tendance à la
chimère, une nature poétique, un
caractère don quichottesque, dont
un de nos collaborateurs, qui con-
naît à fond son Bahar, parlera en
une intéressante et prochaine étude.

— *Meskine, Meskine ! Kiki Ba-
har tebahbah !* nous disait l'autre
jour un arabe de notre connais-
sance. « Le pauvre homme s'est
enroulé ! »

L'expression n'était pas si mal
trouvée. Pourquoi donc ne nous
servirait-elle pas de *mot de la fin*
à l'histoire d'un personnage bruyant
qui, ayant voulu trop crier,
est atteint d'aphonie ?

Ecole de musique

Nous recevons plusieurs lettres
où nos correspondants se plaignent
des résultats du nouveau règlement
de l'Ecole de Musique.

Ce règlement astreint les élé-
ves des classes d'instruments au
paiement d'une mensualité de cinq
francs, sans compter un mensuel
de deux francs pour les cours de
solfège obligatoire et deux francs
pour l'inscription d'entrée.

La direction de l'Enseignement
ne se doute-t-elle donc pas qu'on
pourrait à conditions égales, et
même à meilleur compte, avoir un
professeur particulier venant chez
soi ?

Une preuve flagrante du peu
d'encouragement qu'est ce nou-
veau règlement pour les personnes
qui eussent désiré suivre les cours
de l'école, est la diminution cons-
tante du nombre des élèves.

Avant l'application de ce tarif
draconien, l'école de musique
comptait près de deux cents élèves ;
c'est à peine si aujourd'hui quar-
rante en fréquentent assidû-
ment ses différents cours. A
quoi cela tient-il ? Ce n'est certes
pas le fait des professeurs : ce n'est
pas le talent qui manque à MM.
Lefèvre, Laffage, et Frémaux. Mais
alors ?

Messieurs de la Direction de
l'Enseignement, redonnez la gra-
tuité aux cours de musique — ce
n'est pas cela qui détruira l'équi-
libre de votre budget, — et vous
verrez les élèves reprendre le che-
min de l'immeuble de la rue Al-
Djazira.

Faites de votre école une manière
de Conservatoire de musique gra-
tuit qui, il n'y a rien d'impossible,
produira avec le temps, des
Beethoven et des Mozart à profu-
sion !

JOS. C. GANOUNA.

Misogyne, avarié, coureur, père insidieux... ou anarchiste ?

— Tenez, Bordereau, voilà quel-
que chose pour vous. me dit, l'autre
soir un de mes camarades, me ten-
dant les *Petites Affiches*.

Et, cette gazette appréhendée, j'y
lus l'annonce suivante :

« Maître Choucrù, notaire à la Noi-
re (Deux-Vaches) — je change, bien
entendu, les noms propres — deman-
de un clerc comptable non marié ».

Vous allez évidemment inférer de
ce début que je suis célibataire,
comptable et clerc de notaire.

Détrompez-vous. Je n'ai droit à
aucune de ces qualités, dont une au
moins, la première, est du reste,
négligée.

Cette communication aimable m'é-
tait faite à titre purement journalis-
tique.

Esprit primesautier s'il en est,
mon camarade avait pressenti, dans
le tabellionnesque avis, un sujet
d'article adéquat à l'emploi d'actua-
liste, au besoin incohérent, que je
détiens ici deux ou trois fois par se-
maine, avec la suprême distinction
que l'on sait. Aussi, ajouta-t-il dou-
cement, jugeant le sujet scabreux
sous une plume... fantasque :

— Vous tâchez d'être convena-
ble...

Je vais m'efforcer de justifier tant
de confiance, si merveilleusement
placée.

Sérieuse, au premier abord, l'an-
nonce des *Petites Affiches* renferme,
si on l'examine au loufocscope,
une moelle substantifique à l'excès,
pour quiconque s'en veut égayer.

J'en ai, certes ! vu de plus immé-
diatement joyeuses.

Celle-ci, par exemple, cueillie
naguère dans le *Figaro*.

« On demande à acheter deux cerfs
femelles.

« S'adresser au bureau du journal ».

Les cerfs femelle de Périvier, que
l'on appelle aussi des biches, étaient
évidemment de nature à faire tres-
sauter les rates sans la moindre étu-
de préalable.

Différent est le cas de nos sous-
notaires, encore qu'à l'instar des
cerfs... mâles, ils courent : puisque,
ignorants des joies pures de l'hymé-
née, force leur est, s'ils veulent tenir
compte des appétits... sentimentaux,
d'imiter le loup de l'Écriture, duquel
Saint-Pierre a dit : *quærens quem
decoret*.

Ci qui offre, d'ailleurs, selon moi,
en la circonstance, matière à moult
joyeusement raisonner, ce ne sont
pas les cerfs, mais bien leur Chou-
crù de patron éventuel.

En rédigeant son annonce, ce né-
gociant en papier timbré a évidem-
ment du obéir à une idée de derrière
la tête.

Quelle ?

Je l'ignore.

Toutefois, son « non marié » m'ap-
paraît gros de sous entendus. *Hic
jacet lepus*.

Débusquons donc l'animal. (Le
lièvre, s'entend... ou le lapin).

Perforons ensemble — par la pen-
sée — le crâne surnois (une notariale
boîte crânienne ne peut être que sur-
nois, du citoyen tabellion).

Nous nous trouvons, ce faisant,
en présence d'un quintilemme.

Ou maître Choucrù est célibataire ;
Ou maître Choucrù est marié sans
enfants.

Ou maître Choucrù est marié et
père de famille ;

Ou maître Choucrù, enfin, est veuf
(a) étant (b) sans être père.

Dans le premier cas (maître Chou-
crù célibataire) notre homme peut
être misogyne, et exiger, de ce fait,
un collaborateur garçon, afin de ne
pas se voir exposé à rencontrer, re-
cevoir, ou visiter en la personne de
la légitime d'icelui la représentante
d'un sexe abhorré.

Il est également permis de se de-
mander, à propos de cette conjecture,
si ce farouche grand-père des liqui-
dations de fonds et fruits, plus féroce
que Malthus et Anatole Robin réunis,
ne serait pas un apôtre de l'extinc-
tion du paupérisme par la stricte ob-
servation du...célibat.

Vous permettez que j'arrête là mes
suppositions pour ce qui concerne
ce premier « lemme ».

Mon rédacteur en chef m'a recom-
mandé d'être convenable. Puis il est
acquis que les notaires n'apparlien-

nent pas à la magistrature assise,
et que Sodôme — la Bible en est,
autrement, fait mention — ignore
ces officiers ministériels.

**

Second cas (Choucrù marié sans
enfants).

Faut-il, ici, inférer de son annonce
que le dit Choucrù est âgé ; qu'il ne
s'appelle pas Félix (*qui potuit*) ; que
la vacuité de sa *nursery* l'affiche ;
que la notairesse est jeune, exigeante...
ou — proposition contraire, de
laquelle les mêmes déductions pour-
raient être tirées par renversement
— que le gaillard se contrefiche de
sa *nursery* ; que la notairesse est
vieille, exigeante et que... — Je laisse
ici le champ libre à vos suppositions
inconvenantes. Il vous est, en outre,
loisible d'imaginer que notre homme
(vieux ou jeune) a affaire ailleurs ;
qu'il est de l'école de l'abominable
coucou, oiseau immoral et vagabond,
accoutumé de s'aller plumarder (re-
poser ses plumes) dans le nid des
autres.

Et nous voici arrivés à la troisième
proposition.

Choucrù est marié. La déesse Lu-
cine lui a été propice.

Alors : ou l'heureux père, ayant
une fille à pourvoir, a fait une an-
nonce insidieuse destinée à lui pro-
curer un gendre, ou nous sommes en
présence d'un simple idiot qui, par
ladrerie — parce qu'un homme seul
se contente d'appointements moins
élevés qu'un chef de famille, et ac-
cepté parfois (à la compagnie, dans
le notariat, cela se voit) la niche et
la pâtée en déduction de ses émolu-
ments, — va introduire le loup dans
la bergerie.

Nous négligerons, pour le surplus,
si cela vous est égal, les possibilités
de veuvage avec et du veuvage sans
héritiers. L'une et l'autre se ratta-
chant à l'une des éventualités qui
viennent d'être passées au crible de
notre discussion.

Je ne sais pas, après ça, si cette
divagation littéraire (oh que !) vous
a amusé.

Toujours est-il qu'elle sera parfaite
lorsque j'aurai exprimé, du haut de
la retentissante tribune que j'ai eu
d'honneur d'emborder aujourd'hui
emmy les colonnes de ce journal,
(vous ne l'avez peut-être pas remar-
quée, cette tribune : notre organe
n'étant pas encore illustré) la crainte
que votre sale Choucrù ne soit sim-
plement un de ces ignobles individus
lèpre et rebut de la société, qui pré-
conisent le mariage libre : l'union
sans prêtre, sans officier de l'état
civil, sans rien... sauf l'amour (cette
blague) et le consentement mutuel
(cette imbécillité !)

Toutefois, croirais-je alors, devoir
vous faire respectueusement obser-
ver que, cela étant, Maître Choucrù,
quoique notaire, serait anarchiste.

C'est plutôt invraisemblable.

Chronique locale et régionale

Erratum

M. J. Ganouna a été fait *officier*
du nicham et non *chevalier*, com-
me il est dit à notre première page.

Kairouan

M. Minot, le propriétaire, sport-
man et membre de la Chambre
Mixte du Centre se marie avec
Madame Vve Lepront de Sousse.

Nos meilleurs souhaits aux fu-
turs époux.

Bizerte

On nous écrit de cette ville,
qu'un des nichan, récemment dis-
tribués à Bizerte, avait été remis à
une personne indigne de la recevoir
Nous prions notre correspondant
de compléter ses renseignements.

SOUK-EL-ARBA

Nous apprenons que le Cie du
Bone-Guelma vient de décider de
retirer le monopole des buffets
qu'elle avait concédés, depuis une
vingtaine d'années à M. Enjalvin.

Ce monopole lui rapportait de
beaux bénéfices, mais n'enrichis-
sait guère ses locataires — sauf
celui de Souk-el-Arba qui fait une
rude concurrence aux malheureux
hôteliers et cafetiers de la localité.

A VENDRE dix obligations
tunisiennes à 495 francs net.

S'adresser au bureau du journal
de 9 à 11 heures.

RESTAURANT A LA CARTE
 Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr.
 M. GUICHARD recommande au public
 sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE
 Hors concours Exposition Universelle 1900
 Président du Jury

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
 EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

SPÉCIALITÉ DES PLATS DU JOUR

S^{TE} des BRASSERIES de la LOIRE

Société Anonyme au Cap. de 2.500.000 fr.
 Siège-social : BELLEVUE-ST-ETIENNE
 Agent Dépositaire : M. LÉON SOLET
 avenue de Carthage, Tunis.

EXPEDITION EN FUTS BOUTEILLES, BOCKS
 LA BIÈRE EN CAISSE EST PASTEURISÉE
 AVANT DE SORTIR DU DÉPOT DE TUNIS

Anciennes Brasseries Mosser et Oppermann

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien
 spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.
 Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

Spectacles et Concerts

Je vais encore vous parler de l'invasion italienne; et cependant, rassurez-vous: ce n'est pas de l'exode permanent des Palermitains, Siciliens et autres lazzaroui qu'il va être question en la présente chronique qui, étant théâtrale, ne doit que parler de théâtre. (Je m'aperçois que, ce disant, je commets un axiome qui serait on ne peut mieux placé dans la défunte bouche de feu M. de la Palisse).

L'invasion dont je veux parler, est celle, infiniment moins dangereuse, de la coquette scène de la rue de Bône par le trio *Franceschini-Sin*. Et chose peu banale en la matière, on ne peut que se féliciter de cette invasion, et surtout en féliciter les intelligents directeurs de l'Olympia. Parmi les autres artistes composant la troupe de ce concert, puis-je ne pas citer *Luipold*, un poids-lourd faiseur de poids comme on en voit peu; *Monetti*, qui se sert de la plante de ses pieds, plus habilement que vous et que moi ne pouvons nous servir de nos appareils normaux de préhension, de nos mains, veux-je dire; *Miss Amélia et Leonora*, deux petits prodiges d'adresse et de légèreté, et avec cela, du biceps... à faire pâlir de confusion feu Biceps en personne et enfin Courvil, un fin diseur en même temps que bon chanteur.

Du côté femmes je citerai Suzanne Myrthès, qui vous débite ses couplets risqués de l'air le plus innocent du monde; Delzanne, aux trilles charmeurs tels un gazouillis de rossignol; Andrée Prével, toute pétillante, qui s'est fait une spécialité de vanter les Frous-frous... chacun sa vocation, pas vrai?
 J'en passe, j'en passe car tout citer serait impossible; il vaut mieux que vous y alliez voir par vous-mêmes: le spectacle en vaut la peine.

Ce n'est pas comme chez Douchet. Dimanche dernier, en curieux, j'en-trai voir *Guillaume Tell*.

Je me demande si vraiment M. Jacoly se donne la peine de mettre ses pièces en répétition avant de les offrir au public.

Car *Guillaume Tell* m'a fait l'effet d'une répétition, d'une bien mauvaise répétition. A part Hagues, le fort ténor qui était obligé de contenir son timbre pour ne pas couvrir la voix éteinte de M^{me} Demalac, je ne vois pas qui citer. C'a été déplorable, c'est le moins que je puisse en dire.
 NOUGANA

Folies-Bergère

DIRECTION : PELLAZA-MERTILLO
 11, Rue de Constantine, 11
Anciennement Alcazar
 Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

CRÉTÉ ET C^{IE}

à Crétéville
 VINS BLANCS ET ROUGES
 en gros, demi-gros et détail
 Adresser les commandes à Crétéville
 A vendre très bon fourrage
 prix 7 francs le quintal
 Paille 3 fr. 50 le quintal rendu Tunis

Institut Dentaire

Pierre LESCOT
 Chirurgien-Dentiste
 Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
 Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.
 Se défier des contrefaçons
 Dépôt: Pharmacie NEE

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
 BUREAUX : 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
 22, rue de Russie, 22
 Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
 Plans, Projets, affaires à forfait

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
 Em. GIRAUD, propriétaire
 GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
 Service à la carte et à prix fixe
 Salons pour Familles
 Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
 MÉDAILLE OR ET ARGENT

GRAND HOTEL MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS
 Maison de luxe et de premier ordre
 Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

OMEGA

Montre de Précision
 Or, ARGENT, ACIER, NICKEL
 Paris 1889
 Hors concours Membre du Jury
 Genève 1896
 Médaille d'Or
 Bruxelles 1897
 GRAND PRIX
 Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
 4, Avenue de France - TUNIS

AGENCE AGLOT

1 bis, rue Es-Sadikia
 SERVICE DES BAGAGES
 EXPEDITIONS
 Camionnage et Transit
 Le gérant : EM. LACROIX



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
 SIÈGE SOCIAL :
 Paris, 16, rue La Pelletier, Paris
 (sous le contrôle de l'Etat)
 Vie. — Assurances en cas de décès — Mixtes et à terme fixe — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie — Nues propriétés, etc.
 INCENDIE — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques localités et les risques du voisinage.
 Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS. CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS - 20, RUE D'ITALIE, 20 - TUNIS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Les Galeries Parisiennes

ENTRÉE LIBRE

ENTRÉE LIBRE

BLANC

Pour deux jours seulement

LES LUNDI 3 ET MARDI 4 FÉVRIER 1902

Exposition et mise en vente de Blanc

Lingerie pour Hommes et pour Dames

Trousseaux - Layettes

VENTE AU COMPTANT

PRIX FIXE

VENTE PAR ABONNEMENT

N.-B. Nous recommandons spécialement nos ateliers de couture, tailleurs pour hommes et pour dames, coupeur-chemisier, chaussures sur mesure, corsets sur mesure et modes déjà tant appréciés par leur bon goût et leur façon soignée.

